

MÉLODY TAILLON NOMMÉE DIRECTRICE ADJOINTE AUX ÉCOLES DE LANDRIENNE ET BARRAUTE

Amos, le 29 septembre 2023 – Monsieur Yannick Roy, directeur général, annonce la nomination de madame Mélody Taillon, à titre de directrice adjointe des écoles Notre-Dame-de-Fatima, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur de Barraute et de l'école secondaire Natagan. Madame Taillon s'est démarquée par sa vaste expérience en milieu scolaire et sa vision mobilisatrice de l'éducation. Elle occupe ses nouvelles fonctions depuis le 18 septembre dernier.

Madame Taillon cumule plus de 20 années d'expérience dans plusieurs fonctions liées à l'éducation. Dès 2003, elle a agi à titre d'éducatrice en service de garde, d'éducatrice spécialisée, de préposée aux élèves handicapés, puis a débuté une carrière en enseignement en 2006. En 2011, madame Taillon a pris le rôle de ressource suprarégionale en déficience visuelle auprès des commissions scolaires de l'ouest du Québec. En 2017, elle a agi en tant que conseillère pédagogique au Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries, puis, en 2022, madame Taillon est devenue directrice adjointe au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

Madame Taillon termine présentement son diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en administration d'établissements scolaires à l'Université de Sherbrooke. Elle détient un baccalauréat en enseignement de l'adaptation scolaire et sociale au secondaire de l'Université du Québec à Montréal, obtenu en 2011, ainsi qu'un baccalauréat en psychologie de l'Université Concordia, obtenu en 2002.



Voici les principaux défis qu'il aura à relever:

- Participer à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation du projet éducatif ;
- Élaborer ou collaborer à la formulation de propositions sur des sujets, tels que les modalités d'application du régime pédagogique, les programmes d'études, les plans d'intervention pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, les services complémentaires et particuliers, l'utilisation du temps hors enseignement et hors horaire, les règles de conduite et les services à l'élève ;
- Coordonner, superviser ou collaborer à la réalisation d'activités, de programmes ou de services dans différents secteurs d'activité de l'école, tels que la gestion des ressources humaines, matérielles ou financières, les technologies de l'information et de la communication ;
- Remplacer la direction d'école en cas d'absence brève de celle-ci.

– 30 –

Renseignements :
Vincent Audy-Lacroix
Conseiller en communication
819 732-6561, poste 2270